



SNOWBOARD QUÉBEC

Protocole interne de Sélection

Equipe du Québec 2012-2013 **Groupe Vitesse (Alpin et SBX)**

Ratifié par le conseil d'administration le 25 octobre 2011

Introduction

L'un de nos buts est de développer l'élite en snowboard. Pour y parvenir, nous avons des équipes du Québec dans 3 disciplines: Alpin, Snowboardcross et Style Libre. Le protocole qui suit décrit le processus de sélection des membres de nos équipes de vitesse: l'alpin et le snowboardcross.

Définitions:

1. **MELS:** Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports. Il s'agit du ministère provincial qui finance en partie les fédérations sportives et qui régie certaines règles auprès des fédérations et des athlètes.
2. **Niveau Excellence, Elite, Relève et Espoir :** il s'agit d'un niveau d'athlète prédéfini par le MELS. Cette reconnaissance permet aux athlètes "Excellence", "Elite" et "Relève" d'obtenir un crédit d'impôt provincial, même s'il ne touche aucun salaire. Le crédit d'impôt est établi au prorata du nombre de mois où il est reconnu durant l'année d'imposition. Pour plus de détails, voir le lien du MELS. [Soutien aux athlètes](#)
3. **Quota:** Le MELS établit le nombre d'athlètes qui peuvent obtenir le statut "Elite" et "Relève".
4. **Points FIS:** La dernière liste de la Fédération Internationale de Ski pour la saison 2011/2012 [publié en ligne](#) au début mai 2012 sera celle utilisée pour fin de calcul.
5. **Programme DLTA :** Il s'agit du programme de Développement Long Terme des Athlètes de Canada~Snowboard. Le guide complet est [disponible en ligne](#), il décrit les différents stages de développement de nos athlètes. Dans le présent document, la mention « stage 4 » fera référence au « programme DLTA stage 4 ».

Type d'équipe du Québec :

6. **Equipe du Québec:** les membres de cette équipe possèdent plusieurs privilèges. Ces privilèges sont établis suite aux ententes avec le MELS, les stations de ski et d'autres organismes. Ils seront reconnus comme athlète de niveau Elite ou Relève auprès du MELS. Normalement, il s'agit d'athlète de stage 4 depuis au moins 2 ans ou stage 5, qui consacre plus de 50% de leur temps à l'entraînement entre novembre et avril.
7. **Equipe de Développement du Québec:** les membres de cette équipe possèdent moins de privilèges. Ils sont reconnus comme athlète de niveau "Espoir" auprès du MELS. Normalement, ce sont des athlètes de stage 4 depuis au moins 1 an.
8. **Equipe Sénior du Québec:** Selon les circonstances, des athlètes qui ont déjà été de niveau « stage 5 » peuvent être nommé comme membre de l'équipe Sénior. Ces membres possèdent très peu de privilèges et n'ont pas de reconnaissance auprès du MELS. Ils jouent principalement un rôle de « mentor » auprès des plus jeunes athlètes sur les équipes du Québec. Typiquement, ces athlètes ont plus de 25 ans et ne s'entraînent plus nécessairement à temps plein. Le présent protocole ne touche pas leur sélection.

Comité de sélection:

9. Chaque comité de sélection est composé de la directrice-générale de Snowboard Québec, d'au moins un expert externe et de l'entraîneur de l'équipe du Québec pour la discipline concernée.

Répartition du Quota :

10. Le MELS nous accorde un maximum de 6 statuts « Elite » et 8 statuts « Relève » pour les hommes, 6 statuts « Elite » et 8 statuts « Relève » pour les femmes. Ces statuts sont non-transférables. Exemple : si la sélection féminine a moins de 8 athlètes « Relève », le statut disponible ne peut être transféré vers un athlète masculin.
11. Tout athlète qui fait partie de l'une des équipes Nationales - Vitesse (incluant celle de développement) nommés par Canada~Snowboard se voit automatiquement réservé un statut, à moins qu'il ne soit supporté par « Sports-Canada ». Ces places réservées viennent se soustraire du nombre de quota disponible.
12. Snowboard Québec doit veiller à distribuer les quotas disponibles parmi ses diverses disciplines ET selon le niveau des athlètes identifiés. Elle se réserve le droit de ne pas accorder le maximum des quotas disponibles.

Critères de sélection de base:

13. Comme l'équipe du Québec vise les événements de niveau FIS, tout athlète doit être d'âge d'au moins 15 ans au 31 décembre 2012 (pour la saison 2012/13). Tout athlète qui veut faire partie de l'équipe du Québec doit avoir au moins 10 points FIS pour être considéré. Tout athlète qui possède moins de 10 points FIS ne sera considéré que pour l'équipe de développement du Québec.
14. L'équipe de développement vise le recrutement d'athlètes de stage 4. Pour la saison 2012/2013, la sélection d'athlètes nés après le 31 décembre 1990 sera privilégiée pour rejoindre l'équipe de développement.
15. En cours de saison 12/13, si le quota maximal n'a pas déjà été atteint et qu'un athlète de l'équipe de développement venait à obtenir au moins 10 points FIS, il pourrait être considéré pour "graduer" sur l'équipe du Québec.

Etape du processus de sélection

16. Tout nouvel athlète intéressé à faire partie de l'équipe du Québec devra communiquer par courriel entre le 1^{er} et le 28 février 2012 avec la directrice-générale (dq@snowboardquebec.org) pour signifier son intérêt. Un formulaire, à la disposition des athlètes, sera disponible en ligne sur le site de snowboardquebec.org. Le consentement des parents sera nécessaire pour les athlètes d'âge mineur. TOUTE ABSENCE DE COMMUNICATION RISQUE D'ENTRAÎNER UNE NON-SÉLECTION.
17. Le comité de sélection rendra disponible sa grille pondérée d'évaluation avant le 1^{er} mars 2012. Cette grille inclura les éléments suivants : résultats de courses, résultats aux finales, essais chronométrés, évaluation et tests physiques.
 - i) Résultats de courses : Pour les membres de l'équipe du Québec, les seuls résultats considérés seront les courses sanctionnées par la FIS. Pour les membres de l'équipe de développement, les résultats lors d'événements sanctionnés FIS seront d'abord considérés, toutefois les résultats lors des événements "Coupe Québec" seront aussi considérés. Aucun autre résultat dans d'autres circuits (tel USASA) ne sera pris en considération.
 - ii) Résultats aux finales : Lors des finales provinciales à Owl's Head en mars 2012 et lors des Championnats Canadiens à Nakiska, AB en avril 2012. Une évaluation des aptitudes « en course » sera faite lors de ces événements par l'entraîneur de l'équipe du Québec. Toute absence devra être justifiée.
 - iii) Essais chronométrés: L'entraîneur se réserve le droit de faire des « essais chronométrés » en 2012 pour évaluer les candidats. La date

et le format de ces essais seront communiqués aux athlètes identifiés au moins 4 jours avant. (Les conditions climatiques pourraient amener des changements de dernières minutes)

- iv) Evaluation : Les athlètes seront évalués, soit lors d'une entrevue, soit via leurs réponses à un questionnaire qui leur aura été soumis. Pour les athlètes faisant partie d'un club, l'entraîneur du club pourra être désigné comme responsable pour récupérer les réponses au questionnaire.
 - v) Test physiques : L'entraîneur fera des tests physiques hors-neige en avril / mai 2012 pour évaluer les candidats. L'échec d'aptitudes physiques de base pourrait entraîner la non-sélection. Les standards utilisés seront ceux établis par Canada~Snowboard ([voir lien](#)). La date et le format de ces tests physiques seront communiqués avec les athlètes identifiés.
18. Il peut arriver qu'un athlète, en raison d'une diminution de ses activités pour cause médicale ne puisse participer à l'ensemble des étapes du processus de sélection. L'athlète devra obtenir une attestation médicale afin de déterminer son degré d'incapacité et le temps de rétablissement prévu. L'athlète pourrait demeurer admissible pour la sélection, pourvu qu'il en ait avisé la directrice générale DÈS le début de la diminution de ses activités. Dans de telles circonstances, l'admissibilité de l'athlète pour la sélection doit être revue selon la réadaptation médicale prévue, et ce, au même titre que d'autres informations (résultats, vidéos, évaluations des entraîneurs, etc.) qui pourraient être disponibles pour le comité de sélection.
19. Le comité doit attendre l'annonce de la sélection des athlètes retenues dans les équipes Nationales de Canada~Snowboard avant de pouvoir finaliser ses sélections.
20. L'annonce finale des diverses sélections est normalement prévue avant la fin juin 2012 et sera faite sur notre site internet et notre lien Facebook.
21. A n'importe quel moment du processus, le comité de sélection peut décider de retirer la candidature d'un athlète. Le comité devra aviser l'athlète concerné et en faire rapport au conseil d'administration.

Rôle de Snowboard Québec

22. Snowboard Québec fera des recommandations auprès des organismes privés ou publics qui accordent des bourses ou tout autre privilège uniquement pour les athlètes membres de l'équipe du Québec et de l'équipe de développement du Québec. Aucun autre athlète ne pourra recevoir de recommandations de la part de Snowboard Québec.

23. Snowboard Québec négociera des privilèges auprès des stations de ski et autre organisme reconnu, sous forme de rabais ou autre. Ces privilèges peuvent être limités en nombre et seront accordés par la directrice-générale suite aux ententes.

Conditions:

24. L'athlète devra signer un contrat le liant à Snowboard Québec, détaillant ses conditions d'entraînement, les obligations d'athlète ainsi que les obligations de Snowboard Québec envers l'athlète.

25. L'athlète devra régler les frais spécifiés au contrat.

26. L'athlète qui fait partie de l'équipe du Québec doit s'entraîner avec l'entraîneur désigné et suivre un plan d'entraînement détaillé.

27. À moins d'une entente spéciale, tout athlète qui ne respecte les conditions énoncées au contrat pourrait se faire retirer son statut de membre de l'une de nos équipes.

Appel

28. Tout appel envers une décision doit être déposé auprès de la directrice-générale de Snowboard Québec (dg@snowboardquebec.org) dans les 7 jours suivant l'annonce. L'appel sera revu par un expert externe indépendant du processus.